

Attestation d'assurance de responsabilité civile

La Société Allianz IARD certifie que

SARL MASCAREIGNES EDI
39 rue Guy DAMOUR
Quartier Français
97441 SAINT SUZANNE

est titulaire d'un contrat n° 54544273

ayant pour objet de satisfaire à l'obligation édictées par les articles L271-6 et R-271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation et garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles suivantes :

Diagnostics techniques et Etats règlementaires suivants :

Diagnostic amiante avant-vente

Diagnostic amiante avant travaux ou démolition

Contrôle visuel après travaux (norme NF P 46-021)

Diagnostic Technique Amiante (DTA)

Contrôle périodique amiante

Contrôle visuel après travaux de retrait de MPCA

Dossier amiante partie privative (DAPP)

A L'EXCLUSION DE TOUTE ACTIVITE D'EXTRACTION, D'EXPLOITATION ET D'ENLEVEMENT D'AMIANTE

Diagnostic Termites, Etats parasitaires

Diagnostic mэрule

Contrôle des Installations intérieures Electriques

Diagnostic d'assainissement non collectif

Etat des Risques Naturels et Technologiques (ERNT)

Diagnostic Radon

Diagnostic monoxyde de carbone

Loi Carrez

Prэts conventionnés, Prэт à taux à zéro, Normes habitabilité

Etat des lieux locatifs

Détermination des millièmes de copropriété

Diagnostic technique SRU

Diagnostic acoustique

Diagnostic humidité

Diagnostic accessibilité

Diagnostic métrage habitable loi Boutin

Diagnostic Eco prêt (méthode TH-C-E EX)

Sécurité piscine

La garantie est accordée à concurrence des montants suivants.

Tableau des garanties

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION		
Nature des Garanties	Garanties souscrites	Montants garantis
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Dommages ne résultant pas d'une atteinte à l'environnement (hors dommages à vos préposés, visés ci-dessous) <ul style="list-style-type: none"> ↳ Tous dommages confondus sans pouvoir dépasser, pour les dommages ci-après : ↳ Dommages matériels et immatériels consécutifs sauf cas ci-après : <ul style="list-style-type: none"> . Vol par préposés : ↳ Dommages immatériels non consécutifs ♦ Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle (hors dommages à vos préposés, visés ci-dessous) <ul style="list-style-type: none"> -Tous dommages confondus ♦ Dommages à vos préposés <ul style="list-style-type: none"> ↳ Dommages corporels et matériels accessoires 	<ul style="list-style-type: none"> OUI OUI OUI OUI OUI OUI 	<ul style="list-style-type: none"> 8.000.000 € par sinistre 800.000 € par sinistre 30.000 € par sinistre 305.000 € par sinistre 800.000 € par année d'assurance 1.500.000 € par année d'assurance
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE		
Nature des Garanties	Garanties souscrites	Montants garantis
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus : dont <ul style="list-style-type: none"> ↳ Dommages matériels et immatériels consécutifs aux biens (objets, documents supports informatiques) remis en vue de l'exécution d'une prestation 	<ul style="list-style-type: none"> OUI OUI 	<ul style="list-style-type: none"> 500.000 € par année d'assurance et par sinistre 15.000 € par sinistre
DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT		
Nature des Garanties	Garanties souscrites	Montants garantis
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Frais et honoraires assurés, quel que soit le nombre de victimes 	<ul style="list-style-type: none"> OUI 	<ul style="list-style-type: none"> 50.000 €HT par année d'assurance

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les activités sont garanties sous réserve que le souscripteur soit titulaire des certificats délivrés par des organismes de certification accrédités, conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent document, établi par ALLIANZ IARD, a pour objet d'attester de l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager l'Assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité.

Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Paris, le 20 décembre 2016

Allianz IARD
 Entreprise régie par le Code des Assurances
 Société anonyme au capital de 99.999.999 €
 Siège Social : 1 rue de la Défense Cedex
 92076 Paris La Défense
 542 110 291 RCS Nanterre